

Département des Landes  
—  
**SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'ORTHE**  
—

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022



ID : 040-200032886-20220621-ORT\_DL5\_210622-DE

**N° 5**

**Objet : Détermination et report du résultat de l'exercice 2021**

Le 21 Juin 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Pour le Département des Landes :**

- M. Xavier FORTINON
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Damien DELAVOIE

**Pour la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans :**

- M. Jean-Marc LESCOUTE
- M. Serge LASSERRE
- Mme Corine DE PASSOS

Avait donné procuration :

- Mme Christine FOURNADET à M. Cyril GAYSSOT

Etaient excusés :

- Mme Rachel DURQUETY
- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Sandra TOLLIS

Etaient également présents :

- Mme Marie-Anne CHEBOUB, Responsable du développement économique à la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et M. Mathieu SERVILLAT, Chargé d'Opérations
- Pour le Conseil départemental :
  - M. Georges MAIGNON, Directeur des Entreprises et des Initiatives Economiques
  - M. Régis JACQUIER, Directeur-Adjoint de l'Aménagement
  - M. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



**Le Comité Syndical,**

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président,

CONSIDERANT que le compte administratif de l'exercice 2021, adopté par délibération de ce jour, fait apparaître :

- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 10 218,33 €
- un résultat excédentaire de la section d'investissement de 111 092,17 €

CONSIDERANT que la section d'investissement ne laisse pas apparaître de restes à réaliser et ne dégage donc pas de besoin de financement,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

- de procéder aux écritures suivantes :

- Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté 111 092,17 €
- Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté 10 218,33 €

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON